



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 5 avril 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 28 mars 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. DEDIANNE Mickaël, M. MECHIN et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KADI, M. DEDIANNE Alain, Mme MAILLARD et M. GUIBERT.

Étaient excusés : M. GIRAULT, M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. BOICHE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI.

Secrétaire de séance : M. DEDIANNE Alain

N° 2023-033 : BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET GÉNÉRAL

Le Conseil Municipal de Clamecy, après délibération, à la majorité (2 contre, 3 abstentions),

- ADOPTE le budget général primitif 2023, conformément à la maquette budgétaire présentée en conseil municipal.

Suivent les signatures.



VILLE DE
CLAMECY

BUDGET PRIMITIF

BUDGET GENERAL

2023

BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET GENERAL

- Note synthétique -

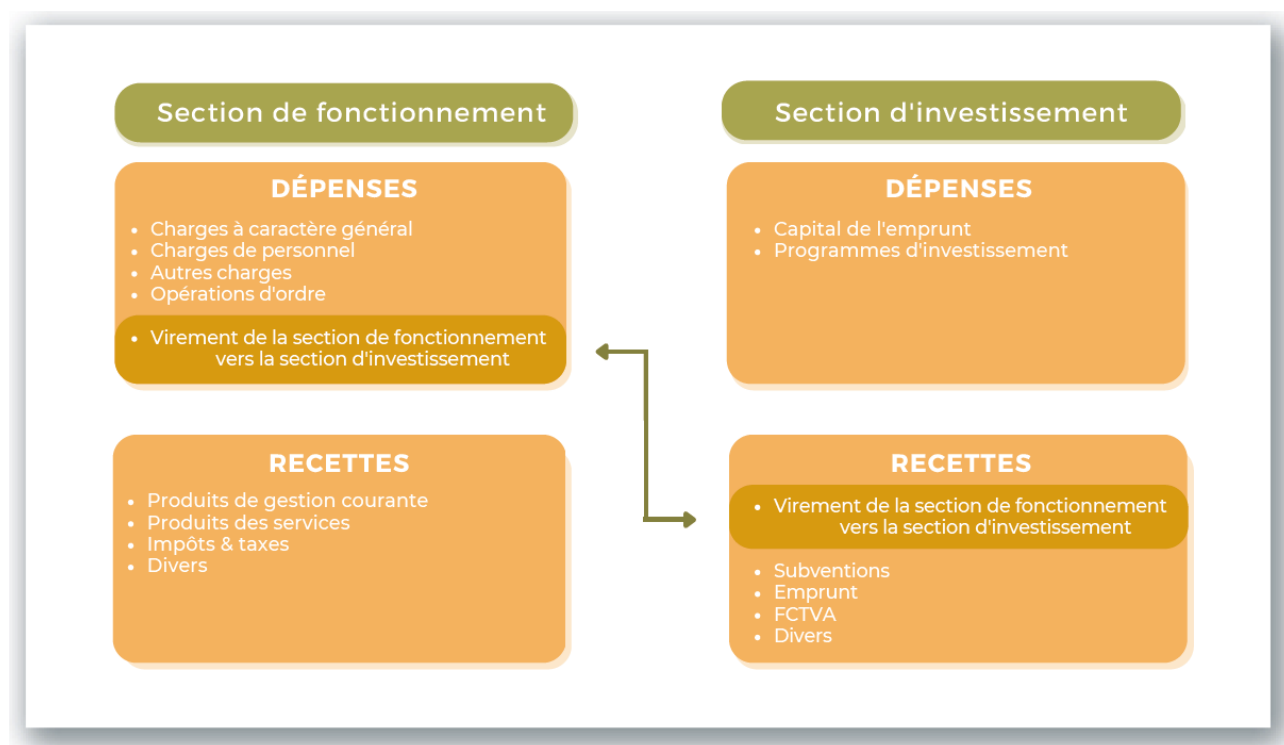
Contexte économique

Le budget primitif 2023 de la ville de Clamecy s'inscrit dans un contexte économique marqué par un choc géopolitique incarné par la guerre en Ukraine, une crise énergétique majeure ainsi qu'une inflation importante. L'Etat français a mis en place des mesures de soutien à destination des collectivités (*bouclier inflation, hausse des dotations, création d'un Fonds vert pour le financement des investissements...*).

L'élaboration du budget primitif 2023 est le fruit de la collaboration de l'exécutif et de l'ensemble des services de la collectivité. Les besoins et projets, ainsi que les financements éventuellement mobilisables ont été recensés et discutés depuis la fin de l'année 2022.

Principes budgétaires :

Le budget communal doit être voté avant le 15 avril de l'année auquel il s'applique. Les dépenses et recettes sont articulées comme suit :



La collectivité doit respecter les principes budgétaires suivants :

- ❖ **Équilibre budgétaire** : chaque section du budget (fonctionnement / investissement) doit être votée à l'équilibre (recettes = dépenses), ou en suréquilibre (recettes > dépenses) ;
- ❖ **Unité budgétaire** : présentation de l'ensemble des éléments relatifs au budget lors d'une séance unique ;
- ❖ **Annualité budgétaire** : prise en compte de l'ensemble des dépenses et recettes de l'année civile ;
- ❖ **Spécialité budgétaire** : répartition des crédits en sections, chapitres et articles spécifiques ;
- ❖ **Universalité budgétaire** : sauf exception, une recette n'est pas affectée à une dépense spécifique. Par ailleurs, l'ensemble des dépenses et recettes sont mentionnées, sans contraction entre elles.

Pré-bilan 2022 :

L'année 2022 a principalement été marquée par une inflation record qui a impacté la collectivité de plein fouet. Les dépenses d'électricité ont subi une hausse de 200%, malgré notre appartenance au groupement de commande du SIEEEN qui a permis de limiter cette hausse.

L'augmentation du point d'indice a également pesé sur le chapitre 012 (masse salariale).

Côté recettes, plusieurs bonnes surprises et notamment :

- de bons voire très bons résultats sur les recettes de nos services (musée, cinéma, camping)
- une vente de bois importante en fin d'année

S'agissant de la section d'investissement, l'année 2022 a permis l'achèvement de plusieurs programmes de travaux importants :

- gymnase de la Tambourinette
- déploiement de la vidéoprotection
- plage de la Tambourinette
- création d'une charte graphique et lancement du nouveau site internet de la ville
- mise en sécurité de bâtiments en situation de péril

D'autres projets sont en cours de réception :

- modernisation du port des jeux
- rénovation de la guinguette de la Tambourinette

Des programmes courants ont également été menés à bien :

- travaux sylvicoles
- intervention sur nos bâtiments communaux

Grandes orientations du budget 2023 :

- **Maintien des taux d'imposition** après la baisse d'un point de la TFB réalisée en 2021 ;
- **Transition énergétique** : maîtrise des consommations d'énergies dans un contexte de forte tension ;
- **Attractivité de la ville** : amélioration du cadre de vie et par ricochet, de l'attractivité touristique et économique ;
- **Démocratie participative** : poursuite de l'implication des citoyens dans l'action municipale.

Budget primitif 2023 :

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement. Cette section comporte l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement quotidien de la collectivité. La colonne « TOTAL budget 2022 » rassemble l'intégralité des décisions budgétaires intervenues en 2022 (budget primitif, décisions modificatives, budget supplémentaire).

		TOTAL budget 2022	BP 2023
DEPENSES DE L'EXERCICE		7 195 196,00	7 513 734,44
011	Charges à caractère général	2 208 200,00	2 415 260,00
012	Charges de personnel	3 838 300,00	3 920 000,00
014	Atténuation de charges	69 499,00	68 000,00
65	Autres charges de gestion courante	693 000,00	789 349,44
66	Charges financières	97 500,00	95 800,00
67	Charges exceptionnelles	56 300,00	3 500,00
042	Opérations d'ordre	192 217,00	221 825,00
022	Dépenses imprévues	-	-
023	Virement à la section d'investissement	40 180,00	
RECETTES DE L'EXERCICE		7 349 548,34	8 238 747,84
013	Atténuation de charges	117 400,00	92 000,00
70	Produits des services	510 169,22	613 800,00
73	Impôts et taxes	3 736 903,18	4 103 813,00
74	Dotations, participations	2 275 460,87	2 312 834,20
75	Autres prod. de gestion courante	140 000,00	140 000,00
76	Produits financiers (sf 762)	-	-
77	Produits exceptionnels	63 904,70	146 000,00
79	Transferts de charges	-	
042	Opérations d'ordre	1 000,00	55 000,00
002	Excédent reporté	504 710,37	775 300,64

Les dépenses chapitre par chapitre :

➤ Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre couvre notamment les dépenses suivantes : frais de fonctionnement courants (fournitures, alimentation, vêtements de travail...), prestations de services, fluides, entretien des bâtiments, terrains, voirie et réseaux communaux et fiscalité de la collectivité.

Une augmentation est à prévoir en 2023, fruit de dépenses plus importantes en matière d'entretien de la voirie, des terrains et d'honoraires divers.

➤ Chapitre 012 – Charges de personnel

Ce chapitre couvre l'ensemble des dépenses relatives à la masse salariale de la collectivité. La variation avec l'exercice 2022 est essentiellement due à l'augmentation du point d'indice sur une année complète.

➤ Chapitre 014 – Atténuation de charges

Ce chapitre est stable. Il est composé du Fonds de Péréquation ainsi que d'une provision pour dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants.

➤ Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre est principalement composé des indemnités des élus, de la contribution communale au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), des contributions au Syndicat d'Équipement, d'Énergie et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) et des subventions aux associations ainsi qu'au Centre Communal d'Action Sociale. Une augmentation des licences informatiques est à prévoir en 2022.

➤ Chapitre 66 – Charges financières

Ce chapitre est composé des intérêts de l'emprunt et reste stable par rapport à l'exercice précédent.

➤ Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Ce chapitre est principalement composé d'écritures comptables demandées par la trésorerie. Au stade du budget primitif, aucune écriture spécifique n'a été demandée.

➤ Chapitre 042 – Opérations d'ordre

Ce chapitre intègre des écritures comptables relatives à l'amortissement des immobilisations.

Les recettes chapitre par chapitre :

➤ Chapitre 013 – Atténuation de charges

Ce chapitre est composé des remboursements d'arrêts maladie, pour lesquels une baisse est à prévoir en 2023.

➤ Chapitre 70 – Produits des services

Ce chapitre regroupe les produits issus des services de la collectivité tels que le cinéma, le musée, la piscine, la médiathèque ou le camping. Une augmentation de ces recettes est prévue.

➤ Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre rassemble le produit de la fiscalité directe locale (taxes foncières, cotisations à la charge des entreprises...). Aucune hausse des taux d'imposition n'est envisagée en 2023. En revanche, une nette augmentation des bases est à prévoir.

➤ Chapitre 74 – Dotations, participation

Ce chapitre intègre les dotations de l'Etat ainsi que les contributions de la Région, du Département ou d'autres structures et institutions. Le volume est maintenu par rapport à l'exercice 2022.

➤ Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ce chapitre est composé des loyers perçus par la collectivité sur ses biens communaux.

➤ Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Ce chapitre regroupe toutes les recettes exceptionnelles telles que les pénalités de retard appliquées dans le cadre d'un marché public ou le produit de cessions de biens communaux.

➤ Chapitre 042 – Opérations d'ordre

Ce chapitre est composé d'écritures comptables telles que les reprises de subventions et les travaux en régie.

➤ Chapitre 002 – Excédent reporté

Ce chapitre est composé du cumul des excédents de la section de fonctionnement (recettes – dépenses) constatées au fil des années. Suite à la certification du résultat 2022 par la trésorerie, la ville de Clamecy souhaite reporter son excédent cumulé dès le stade du budget primitif au moyen d'une reprise anticipée.

Vue d'ensemble de la section d'investissement

		TOTAL Budget 2022 (dont RAR 2021)	BP 2023
DEPENSES		4 023 165,39	3 665 219,23
001	Déficit reporté	92 192,81	
040	Opérations ordre budgétaire	1 000,00	50 000,00
040	Travaux en régie		5 000,00
16	Emprunt et dettes assimilées	430 000,00	398 500,00
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	8 600,00	
23	Programmes d'investissement	2 183 512,55	1 496 156,56
	RAR	1 306 860,03	1 715 562,67
261	Titres de participation	1 000,00	
RECETTES		4 065 674,91	3 665 219,23
001	Excedent reporté	-	231 549,88
040	Opérations d'ordre budgétaires	180 000,00	200 000,00
024	Opérations de cessions	166 300,00	134 400,00
021	Prélèvement (autofinancement)	40 180,00	-
10	Dotations, Fonds divers et réserves	280 000,00	284 986,78
1068	Affectation de résultat	612 166,14	
13	Subventions	1 440 103,07	676 637,67
	RAR	786 886,70	1 795 349,26
16	Emprunt et dettes assimilées	551 439,00	342 295,64
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	8 600,00	

Les dépenses chapitre par chapitre :

➤ Chapitre 040 – Opérations d'ordre

Ce chapitre est composé des opérations d'ordre en investissement, soient les reprises de subvention et les travaux en régie (écritures croisées).

➤ Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées

Ce chapitre intègre le remboursement du capital de la dette (annuités de l'exercice 2023). Le montant est en baisse compte tenu d'emprunts arrivés à échéance.

➤ Chapitre 23 – Programmes d'investissement

Ce chapitre est composé de l'ensemble des programmes d'investissement menés par la collectivité :

- Bâtiment rue du Grand Marché : démolition et création d'un ilot de fraîcheur
- Eglise Notre-Dame de Bethléem tranche 2 reprises en sous-œuvre
- Voirie communale
- Baignade Tambourinette tranche 2
- Place des Promenades : réhabilitation
- Régie agricole communale
- Achat de matériel, notamment un serveur informatique et une navette électrique
- Travaux réalisés par l'Office National des Forêts dans les bois communaux
- Reprises de concessions dans le cimetière
- Restauration et achats d'œuvres d'art
- Achats de terrains

➤ RAR – Restes à Réaliser

Les restes à réaliser sont constitués des sommes pour lesquelles un engagement juridique est intervenu (devis signé, marché public attribué) sans que les prestations n'aient pu être réalisées avant le 31 décembre. Les crédits sont donc conservés l'année suivante et reportés au budget.

Les recettes chapitre par chapitre :

➤ Chapitre 001 – Excédent reporté

Compte tenu de la reprise anticipée du résultat, il convient d'intégrer au budget primitif le résultat cumulé positif de la section d'investissement.

➤ Chapitre 040 – Opérations d'ordre

Ce chapitre reprend les écritures comptables réalisées au titre de l'amortissement des dépenses (écritures croisées).

➤ Chapitre 024 – Opérations de cession

Ce chapitre regroupe les produits attendus de cessions de biens immobiliers n'ayant pas encore eu lieu. Plusieurs ventes sont en cours de négociation.

➤ Chapitre 10 – Dotations, Fonds divers et réserves

Ce chapitre est principalement composé du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, qui comprend la restitution de la quasi-totalité de la TVA acquittée par la collectivité dans le cadre de ses opérations d'investissement de N-2.

➤ Chapitre 13 – Subventions

Ce chapitre est composé de l'ensemble des subventions mobilisées par la collectivité pour financer ses projets d'investissement (Etat, Région, Département...).

➤ Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées

Ce chapitre comprend l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget primitif de la collectivité.